

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Session Plénière de février 2011.**

Titre : Les adaptations de la stratégie numérique régionale

I. Introduction

Potentiellement, chacun d'entre-nous est désormais directement et quasi immédiatement connecté à l'ensemble des stocks de connaissances et des flux d'informations. Etant ainsi relié à travers une interface électronique télé-communicante, le rapport à l'espace et au temps est aussi profondément modifié. La distance semble abolie, tandis que le temps semble à la fois économisé (aller à l'information est beaucoup plus rapide qu'auparavant), et d'une autre manière confisqué car la dictature de l'instantané fait rage, les rythmes de la nature sont ignorés, le soleil ne se couche jamais dans le réseau internet qui accélère à la folie la création et la circulation de l'information. L'univers personnel de communication prend des formes nouvelles.

Il convient sans doute d'éduquer, de réfléchir à cette accélération de la société de l'information pour ne pas y être noyé sous l'insignifiance, la rumeur, l'émotion et le virtuel. Mais les faits sont là, et avec les progrès technologiques, notre société évolue très fortement. Il y a, du point de vue de notre performance économique comme de l'inclusion sociale, des enjeux de fractures et de décrochages qui appellent notre vigilance et notre volonté politique.

Au cœur de ces enjeux, deux risques majeurs pour le territoire régional peuvent être identifiés. Le premier serait une perte d'attractivité de la Région par une insuffisance des infrastructures de Très haut Débit (entre 30 et 100 mégabits par seconde) permettant à nos territoires d'être attractifs ; le deuxième serait de voir une partie des habitants de la région écartés des nouveaux usages de communication. Les fractures territoriales et sociales liées aux TIC appellent un investissement public important.

Mais cet investissement public est à situer dans un paysage institutionnel et réglementaire complexe et parfois incertain : Internet est un marché régi essentiellement par les règles de la libre concurrence, dans lequel le secteur public ne peut s'impliquer que dans un champ restreint. La répartition des « compétences » entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités n'a jamais été clarifiée. En cohérence avec les règles européennes, c'est néanmoins l'Etat qui a la responsabilité première, par la loi, de fixer des obligations aux opérateurs de télécommunication, notamment à travers les décisions de l'Autorité de Régulation (ARCEP).

Depuis le début des années 2000, dans le cadre du Contrat de Plan dans un premier temps, l'Etat et la Région se sont associés à travers le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Inter-Active) afin de mener des politiques partenariales sur ce thème. La même volonté de cohérence a prévalu lorsqu'il s'est agi de discuter le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Une communication du Président, donnée en décembre 2006, a fixé le cadre stratégique de la politique régionale TIC, qui a ensuite constitué la base de la contractualisation avec l'Etat. La stratégie régionale comprend deux grands objectifs, qui sont confirmés :

- la nécessité d'une organisation à l'échelle régionale s'appuyant sur le GIP RECIA
- la volonté d'accompagner tous les territoires et tous les habitants dans la société de l'information

La présente communication vise à informer sur les évolutions technologiques, réglementaires et contextuelles qui nécessitent d'adapter certains des dispositifs régionaux. Ces évolutions seront importantes pour la révision du CPER et du programme opérationnel FEDER. Elles nourriront, d'une manière qui reste à définir, notre Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

II. Affirmer l'échelle régionale à travers une stratégie partagée

2-1 : Le Groupement d'intérêt Public Région Centre Interactive

Le GIP RECIA a été créé en 2003 à l'initiative du Conseil régional du Centre et de l'Etat. Groupement d'intérêt public régi par le code de la recherche, il a un statut « recherche et développement ». Au 1er janvier 2010, il regroupe également l'université d'Orléans, l'université François Rabelais de Tours, le Conseil général du Cher, le CROUS de l'académie Orléans-Tours, et l'association ADPTIC qui lui préexistait en fédérant un grand nombre d'acteurs régionaux.

Prorogé en 2009 pour six années, le GIP a régulièrement vu ses activités étendues, notamment à travers le Contrat de Projets 2007-2013 qui a réaffirmé la nécessité de pérenniser et d'accroître les activités du groupement. Depuis 2003, les sujets coordonnés par le GIP RECIA ont contribué à améliorer l'environnement numérique régional. Sur le plan technique, un vaste programme de déploiement d'ENT (Environnements Numériques de Travail) a été conçu et est en cours de mise en œuvre dans les lycées et centres de formations.

Le GIP RECIA a piloté la mise en place et le suivi d'une commande groupée de services de télécommunication pour le compte des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, du Conseil régional et du Rectorat. Il est intervenu en appui de l'Etat sur la définition des zones blanches de téléphonie mobile, ainsi qu'en amont du programme régional de résorption des zones blanches haut débit.

Le GIP s'est également vu confier par l'Etat et le Conseil régional la coordination de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN). Le bilan des activités menées démontre que depuis sa création, le GIP RECIA a un périmètre d'intervention régional moins orienté sur la recherche et le développement que sur la mise en œuvre de solutions en matière d'aménagement numérique du territoire.

Au-delà de la réalité d'intervention du groupement, de nouveaux éléments plaident en faveur du confortement du GIP RECIA en tant qu'outil régional dédié à l'aménagement numérique du territoire. Depuis 2009, l'Etat et les collectivités territoriales se sont massivement engagées dans des démarches partenariales pour planifier et organiser les infrastructures et usages numériques.

Pour piloter ces actions, le Conseil régional et l'État ont réuni les principaux acteurs publics (conseil généraux, communautés d'agglomérations, villes chef-lieu de département, Caisse des Dépôts et Consignation) au sein d'une instance régionale de concertation sur le numérique. Une des premières tâches de cette instance a notamment consisté à examiner les perspectives de déploiement du très haut débit au sein des différents territoires régionaux. (voir infra.) Il s'agit d'un chantier ambitieux pour les acteurs publics, nécessitant une capacité d'expertise et opérationnelle importante qui peut être confiée au GIP.

Dans ce contexte, le conseil d'administration du GIP, dont la présidence est assurée par la Région, a souhaité examiner la possibilité de faire évoluer le GIP vers un statut "Aménagement du territoire et développement économique", comme défini par l'article 236 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005. Cet article énonce que des GIP peuvent être constitués pour conduire des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement économique, contribuant à l'étude, à la recherche ou à la formation, ainsi qu'à la réalisation d'actions spécifiques en matière d'aménagement du territoire.

L'objectif de cette évolution est de permettre au GIP d'être reconnu comme un centre de ressources et de compétences régional autour du numérique, d'être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services et de contribuer à l'animation de la communauté régionale TIC.

Cette évolution statutaire est aussi l'occasion de proposer aux conseils généraux de la région de rejoindre le GIP RECIA.

2-2 La stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN)

2-2-1 : Contexte

L'action du Conseil Régional s'inscrit dans un contexte national, réglementaire et financier en pleine mutation.

La couverture en Très Haut Débit au niveau national ne pourra être assumée par le seul investissement des opérateurs privés : l'ARCEP évalue ainsi à 30 milliards € le financement nécessaire pour le THD dont 12 milliards € de financement public.

Dans la suite de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 17 décembre 2009, le Programme National Très Haut Débit lancé en Juin 2010 par le Premier Ministre a fixé comme objectif de couvrir l'ensemble des foyers français en très haut débit d'ici à 2025.

Pour y parvenir, le Fonds National pour la Société Numérique, opérateur au sens de la loi de finance rectificative créant les investissements d'avenir, sera en charge des 4,5 Milliards d'euros dévolus au programme « Développement de l'économie numérique ».

Ce fonds doit alimenter notamment le Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire (FANT) à hauteur de 750 millions d'euros qui agira en soutien aux déploiements des collectivités dans les zones moins denses (volet B), les zones denses étant réservés aux opérateurs privés (volet A). Ce fonds a pour objectif de créer un effet levier et d'accélérer les déploiements, il interviendra au maximum à hauteur de 33% de la participation publique.

Ce programme national de déploiement du très haut débit mobilise donc 750 millions d'euros au titre des **investissements d'avenir** soit l'équivalent d'un tiers du fibrage de la région Centre dans sa globalité.

La définition des réseaux éligibles à une aide du Fonds d'aménagement numérique des territoires n'a été précisée par l'ARCEP que le 14 décembre dernier. (Décision n° 2010-1314). C'est au premier semestre 2011, que les différents guichets de financement prévus par le programme national Très Haut Débit à destination des opérateurs et des collectivités locales doivent être ouverts.

La Stratégie régionale TIC définie en 2007 proposait de confier au GIP RECIA l'élaboration d'un certain nombre de Schémas Directeurs à l'échelle régionale, en particulier un Schéma Directeur des Infrastructures. Cette volonté a été rejointe par l'initiative gouvernementale d'engager un travail de prospective stratégique, en partenariat, dans le domaine des TIC.

En lien avec les partenaires régionaux, l'État et la Région (à travers le GIP RECIA) ont lancé dans le courant de l'année 2009, **la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN)**, Elle doit permettre aux acteurs publics locaux de se doter d'une **vision à moyen et long terme sur l'irrigation de leurs territoires par les réseaux numériques** (haut et très haut débit, fixe et mobile). Elle servira de cadre de référence à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement numérique, établis à l'échelle des départements, assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives publiques dans ce domaine.

Les trois principaux objectifs de la SCORAN sont :

- **d'identifier la stratégie des opérateurs** intervenant dans le domaine du haut et très haut débit
- **d'identifier les enjeux des partenaires publics** :
 - o enjeu de « couverture » : compléter l'offre haut débit existante là où elle est absente ou insuffisamment performante (montée en débit) ;
 - o enjeu de « concurrence » : décrire la situation concurrentielle actuelle (zonage) et identifier les lieux prioritaires d'entrée des opérateurs sur certains territoires ;
 - o enjeu « très haut débit – THD - et ubiquité du réseau Internet » : créer un environnement favorable au développement de nouveaux services.
- **d'alimenter les réflexions stratégiques** dans le cadre de la révision à mi-parcours du CPER et du PO « Compétitivité régionale et emploi.

La loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique donne un socle législatif à la SCORAN et au **Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDAN)**, en inscrivant ce dernier dans un nouvel article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle en fait une condition préalable au soutien du fonds d'aménagement numérique du territoire (FANT) qu'elle crée.

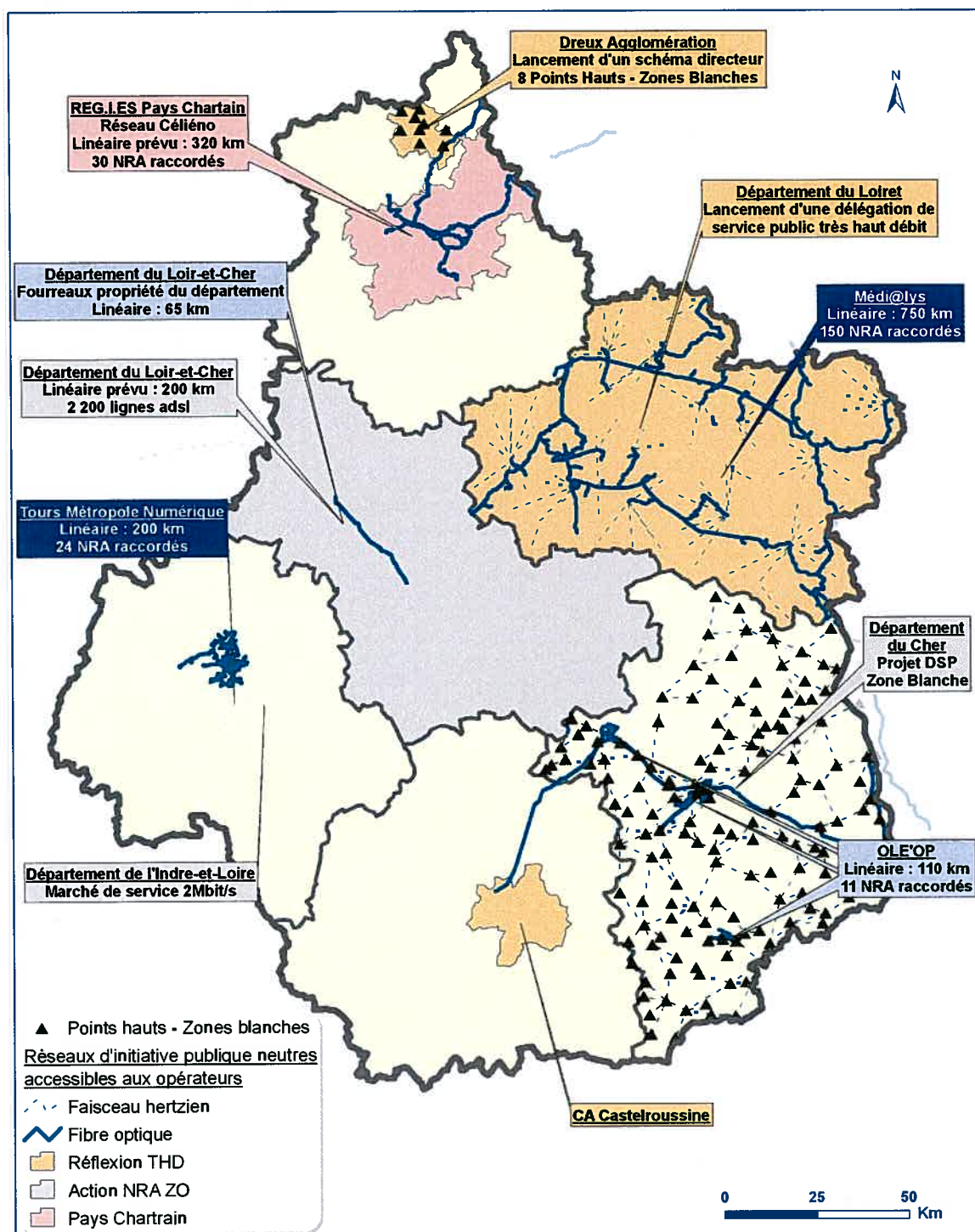
En partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la Préfecture de région Centre et le Conseil régional proposent aux partenaires publics locaux **un cadre régional destiné à encourager la mise en œuvre de SDAN à l'échelle départementale**. Ce cadre définit notamment les territoires prioritaires et les modalités pratiques de réalisation des schémas (plan de financement, gouvernance...).

Le SDAN doit permettre, d'une part, de rassembler les acteurs publics autour d'un référentiel commun à même de favoriser les échanges et les synergies avec les acteurs

privés, qui resteront néanmoins libres de leur propre stratégie de déploiement et, d'autre part, d'articuler et faire converger les actions publiques de tous niveaux.

Le cas échéant, il permettra aux acteurs publics et privés de s'accorder autour d'un projet partagé dans lequel chacun trouverait son intérêt. L'établissement d'un schéma directeur vise ainsi à mettre en place des synergies entre l'action publique et les investissements privés sur le territoire.

Réseaux d'initiative publique en région Centre



Source : Opérateurs télécoms, Collectivités locales, AVICCA, Tactis - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : TACTIS - Conseil régional du Centre 2010

L'ensemble des départements se sont inscrits dans cette démarche de SDAN.

L'existence du SDAN est un préalable posé par le gouvernement pour bénéficier, le cas échéant, des financements « consacrés aux infrastructures numériques dans le cadre des investissements d'avenir » (Grand Emprunt).

2-2-2 : Les priorités de la SCORAN

Une étude menée par le GIP RECIA, avec l'appui du cabinet TACTIS, permet d'effectuer un premier diagnostic des réseaux de transport et de collecte en THD sur le territoire et de préciser les enjeux d'une couverture partielle ou totale de la population.

Le coût pour la couverture THD de l'ensemble du territoire soit 1,2 millions de prises est estimé à 2,2 Md€.

Il est donc clair que cet objectif de couverture THD de l'ensemble du territoire régional est une perspective à 10 ou 20 ans. Il correspond à l'ambition affichée par l'Union Européenne dans sa « stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Europe 2020 ».

Au niveau national, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a proposé de distinguer 3 types de zones pour la desserte en Très Haut Débit.

Les zones rentables où les opérateurs investiront seuls (zone 1) ; les zones où les opérateurs pourraient investir sous réserve de financement publics (zone 2) ; et les zones où seuls les investissements publics pourraient apporter un service (projets nécessitant plus de 70% d'intervention publique). (Zone 3)

En région Centre, on distingue ainsi :

- Zone 1 dite « très dense » (Orléans, Tours/La Riche) soit 11% des prises pour 80M€ d'investissements dans le THD;
- Zone 2 dite « moins dense » (une dizaine de communes appartenant aux agglomérations) soit 17% des prises pour 140M€ d'investissements ;
- Zone 3 dite « non dense » (1800 communes) soit 72% des prises pour près de 2 milliards d'euros de coût prévisionnel de fibrage total.

Même en zone dense, il est possible que des micro-zones blanches ne soient pas desservies par les opérateurs.

L'Etat et la Région se proposent de concrétiser les orientations suivantes, qui résultent de l'étude conduite, en constituant ainsi les priorités de notre Stratégie de Cohérence régionale d'Aménagement numérique.

a/ Numérique et services publics

- Cohérence de l'action publique : Doter les acteurs d'une vision partagée des enjeux en matière d'aménagement numérique (réalisation de SDAN en lien avec la SCORAN)
- Service à la population : Valoriser le THD comme levier de renforcement des services à la population en élaborant le Schéma directeur des services.

- Enseignement Supérieur Recherche Formation : Raccorder par fibre optique les 337 sites publics desservis par le GIP RECIA avant 2017 : ce réseau constitue un point d'appui pour le développement des usages et des réseaux de fibre optique.
- E-Santé : Raccorder tous les centres hospitaliers ainsi que les cliniques avant 2017. Les acteurs de la santé ont besoin d'une infrastructure efficace pour améliorer leur capacité d'intervention auprès des patients de la région.

b/ Très haut débit pour les entreprises et les particuliers

- ZAE en fibre optique : Equiper en Très Haut Débit les principales Zones d'Activité Economiques de la région Centre. Les ZAE concentrent 20% des besoins télécoms. Le THD est le 3ème critère d'implantation des entreprises.
- Opticalisation des NRA : Raccorder les 900 NRA (Nœud de raccordement d'Abonnés) à la fibre optique pour 2016. Sur ces 900 NRA de la région, 400 ne le sont pas. L'opticalisation des NRA permet, en rapprochant la fibre de l'utilisateur final, des montées en débit importantes.
- Suivi du déploiement Ftth (fibre à l'abonné) en zones denses : Suivre les annonces de déploiement des opérateurs. Surveiller la bonne tenue du jeu concurrentiel. Eviter les micro-zones blanches.
- Suivi de la montée en débit et Ftth en zones moins denses : Suivre le déploiement des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) et/ou par des opérateurs.

c/ Diffusion des bonnes pratiques et mutualisations

- Création d'un système d'information géographique régional dédié au numérique : il s'agit de mutualiser un SIG permettant de connaître la présence de réseaux TIC et leur évolution sur le territoire régional.
- Travaux=Fourreaux : Inciter les collectivités, ainsi que certains acteurs privés concernés, à faire systématiquement poser des fourreaux permettant le passage de fibres optiques dès que des travaux de voirie ou d'infrastructures sont réalisés.

Ces éléments ont été présentés à la concertation en direction des Conseils Généraux et des Agglomérations dans le cadre de la Conférence régionale TIC co-présidée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Les SDAN sont actuellement en cours d'élaboration. L'objectif, à travers ces travaux d'étude et de concertation, est de définir plus précisément les coûts et les modalités concrètes d'investissement dans les infrastructures nécessaires. Ces modalités devront, pour l'essentiel, être décrites dans le SRADDT.

2-2-3 : Financements : CPER/FEDER

En mobilisant simultanément le CPER et les fonds FEDER, un « fonds TIC » a été créé pour financer les initiatives dans le domaine des TIC. En 2007, il a été doté de 25,5 millions d'euros (8,5 M€ de l'Etat, 8,5 M€ de la Région, 8,5 M€ de l'Union Européenne). Il est proposé de réaffecter des crédits vers les enjeux du THD à hauteur de 12 M€ supplémentaires, portant le fonds TIC à 37,5 M€ sur la période 2007-2013.

III. Accompagner tous les territoires et tous les habitants

3-1 Les infrastructures TIC

Entre 2007 et 2010, la Région, l'Etat, les Départements et les autres collectivités, se sont attachés à deux priorités pour la couverture numérique des territoires régionaux : améliorer l'accès à la téléphonie mobile d'une part, résorber des zones blanches du haut-débit minimal d'autre part (plus de 512 kbts par seconde).

3-1-1 : Le réseau de Téléphonie mobile

En France, le taux d'équipement en mobile approche les 83%, un taux similaire à l'équipement en téléphonie fixe. Les seniors conservent une certaine distance avec cet appareil : à partir de 70 ans, moins d'une personne sur deux est équipée (48%).

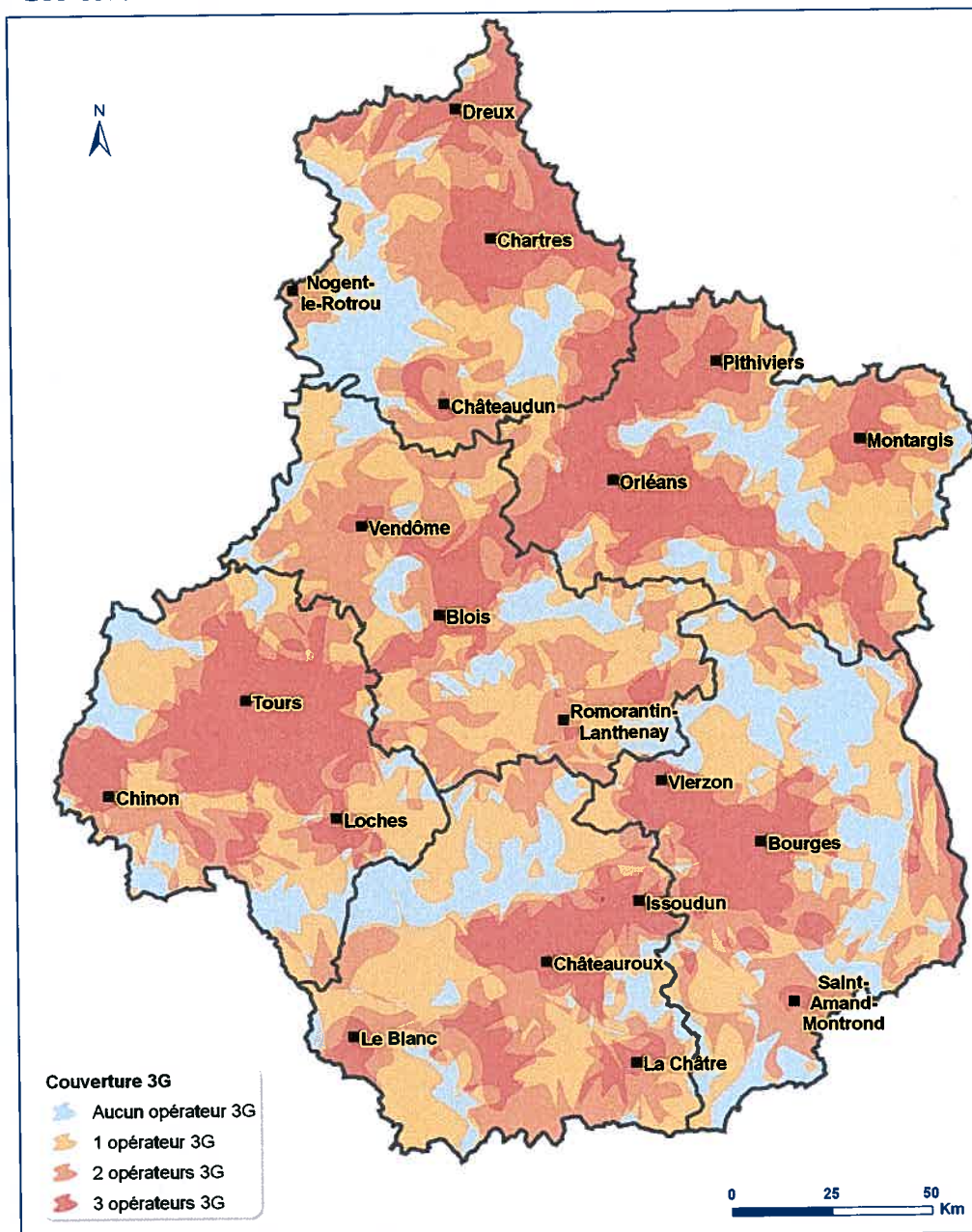
Les usages de la téléphonie mobile se sont développés fortement. En plus de l'envoi de SMS, le téléchargement d'application, la télévision, la navigation sur Internet et la consultation de Courriel deviennent des usages quotidiens pour les possesseurs de mobile.

Une enquête de couverture systématique a été effectuée sur tout le territoire régional en 2008 par le GIP RECIA (150 000 lieux testés en réel). Une trentaine de zones blanches ont été repérées pour lesquelles l'apport d'équipements de couverture en téléphonie mobile est nécessaire.

A l'issue de ces travaux menés en concertation avec les opérateurs téléphoniques et les Conseils Généraux, 100% des centres bourgs et la totalité des routes de plus de 5000 véhicules/jour seront couverts en téléphonie mobile, d'ici 2013, tel que l'impose le protocole ARCEP accepté par les opérateurs.

Les réseaux de téléphonie mobile 3G sont en cours de déploiement et représentent une couverture de l'ordre 80 % de la population de la Région Centre (SFR/Orange/Bouygues). Il existe de fortes disparités entre les départements dont la couverture reste à compléter, en particulier face aux besoins liés à l'internet mobile.

La couverture mobile 3G en région Centre en mars 2010



Source : TACTIS - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre 2010

3-1-2 : Le Haut Débit

En 2007, environ 98% des habitants de la région Centre avaient la possibilité de souscrire un abonnement haut-débit avec un minimum de 512 kbts/s. Considérant que la région centre comprend environ 1 millions de foyers, les 2% restants représentaient environ 20 000 lignes inéligibles à ce niveau de débit.

On sait que l'inéligibilité est liée à la distance entre le foyer et le nœud de raccordement téléphonique correspondant, et qu'au-delà de 4km, le signal téléphonique doit être redressé pour garantir une qualité suffisante. La carte des zones blanches est donc « en peau de léopard », car elle ne correspond pas aux espaces ruraux ou éloignés

des centres urbains. On a, par exemple, des zones non couvertes sur Olivet, dans l'agglomération orléanaise.

L'Etat et la Région, après avoir demandé au GIP RECIA de faire un état des lieux en lien avec les opérateurs de téléphonie, ont lancé un appel à initiative auprès des collectivités. Ce sont essentiellement les Conseils généraux qui y ont répondu, à l'exception du territoire d'Eure-et-Loir au sein duquel le partenariat s'est articulé entre le Conseil général et les EPCI.

Il a été proposé une subvention de 457 euros par ligne rendue éligible. Au total plus de 12 000 lignes seront rendues éligibles à un débit minimal de 512 kbits/sec d'ici la fin de l'année 2011. Les 8 000 lignes restantes peuvent être desservies par des solutions satellitaires ou par l'amélioration des lignes de cuivre par les opérateurs. On ne peut néanmoins ignorer que le confort d'usage exige désormais des débits standards à 2 mégabits, et il faudra accompagner tous les territoires dans la « montée en débit » vers le Très Haut Débit.

Concernant la diffusion de la concurrence haut débit, de l'ordre de 60% des lignes téléphoniques sont éligibles à une offre de dégroupage (option 1). Ceci est largement inférieur à la moyenne nationale (de l'ordre de 75% des lignes téléphoniques) et largement inférieur à la moyenne francilienne (> 95%).

La diffusion du dégroupage est par ailleurs largement différenciée selon les départements. Ainsi le Loiret bénéficie de l'initiative du Conseil général qui a investi dans une infrastructure de collecte fibre optique et présente un taux de dégroupage de 98% des lignes téléphoniques tandis que l'Indre présente un taux de dégroupage de l'ordre de 25%.

3-1-3 : Vers le Très Haut Débit

L'émergence du très haut débit (THD) va permettre une révolution technologique dans la plupart des domaines d'activités. Le THD est un outil d'aménagement numérique du territoire régional permettant le développement d'activités économiques (ou leur maintien) ainsi que l'utilisation de nouveaux usages (télétravail, E-Santé, ENT, E-commerce, visioconférence 2D temps réel, progiciel, co-création à distance, télé-enseignement...).

Le développement du très haut débit est un donc un enjeu majeur pour l'attractivité de notre région et le développement de ses territoires. Rappelons ici que la THD est le 3^{ème} critère pour l'implantation des entreprises, et que l'investissement dans les technologies numériques explique un quart de la croissance économique française. Le THD passe essentiellement par le déploiement de fibres optiques, tandis que des solutions hertziennes (liées aux possibilités d'utiliser les fréquences libérées par la TNT), ou satellitaires, devraient permettre des débits convenables dans les territoires très isolés.

En matière commerciale, les prestataires de services de télécommunications appellent « haut débit » tout ce qui est plus rapide que le modem RTC (56 k) ou numéris (128 k). En matière technique, il n'y a pas de normalisation mondiale pour une définition uniforme du bas, moyen, haut et très haut débit.

En France, la notion de haut débit a été définie par le Gouvernement de la manière suivante : débit descendant entre 512 kbits/s (ADSL) et 2 Méga et débit remontant au moins égal à 64 kbits/s. Le terme de très haut débit (ou THD) fait référence à des capacités d'accès à internet supérieures à celle de l'accès par l'ADSL dans le domaine du fixe et à celles de l'accès par l'UMTS dans le domaine du mobile. Dans les deux cas, c'est un facteur 10 qui est gagné, soit 20 à 100 Méga.

Le THD, c'est plus de débit en téléchargement (100 Mbit/s) mais aussi et surtout plus de débit pour l'envoi de données jusqu'à 100 Mbit/s, contre 1 Mbit/s pour l'ADSL aujourd'hui. Les pages Web s'affichent donc instantanément, le téléchargement de vidéos ne demande que quelques minutes et l'envoi de fichiers volumineux est grandement accéléré.

Pour ce faire les collectivités vont devoir se mobiliser pour répondre aux enjeux, en cohérence avec les initiatives des opérateurs privés. Cette recherche de cohérence régionale s'appuiera sur la SCORAN.

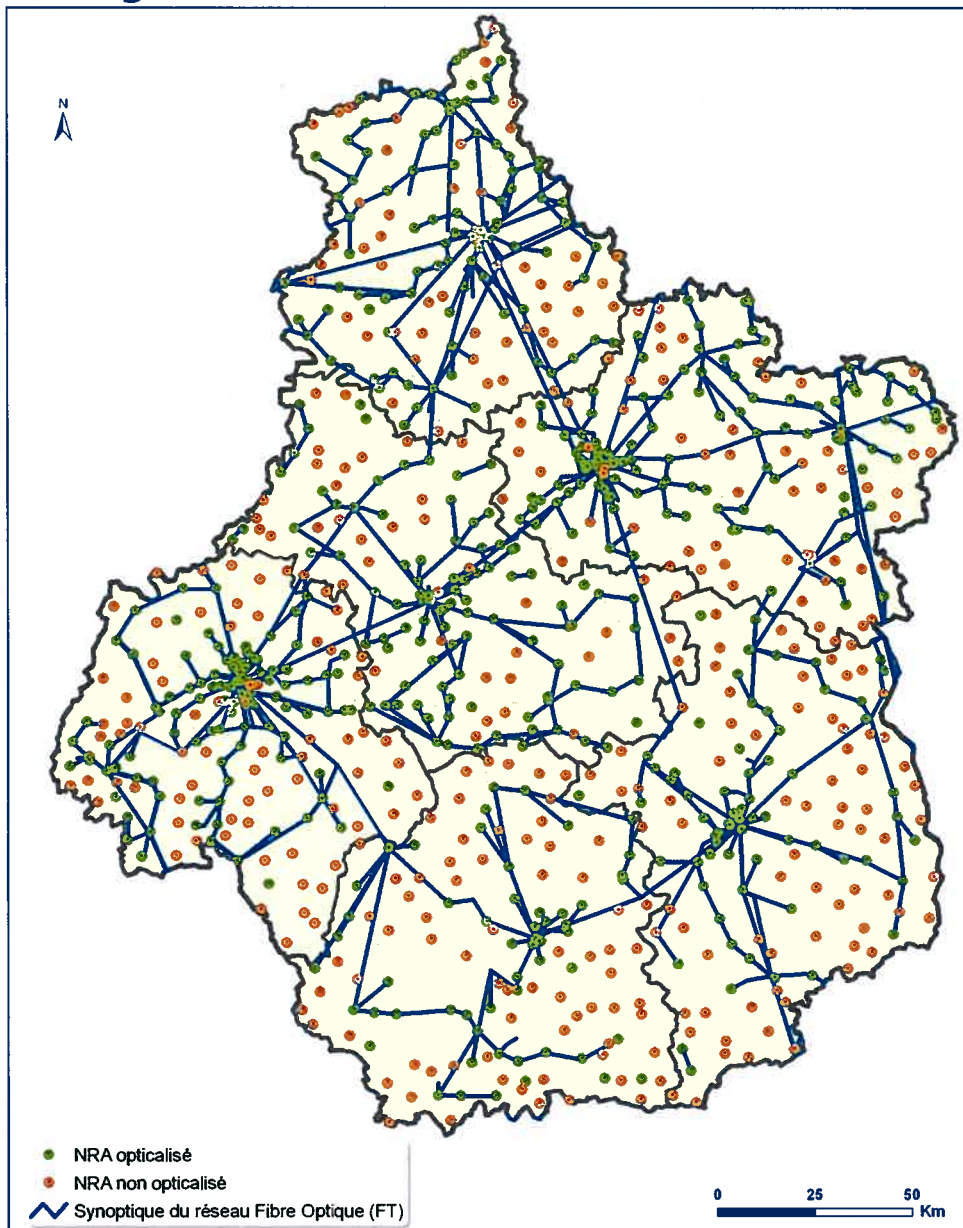
Le vecteur privilégié de ce Très Haut Débit est la fibre optique.

Les opérateurs alternatifs ont principalement déployé leurs infrastructures fibre optique longue distance sur les domanialités ferroviaires et autoroutières. Des possibilités sont aussi ouvertes sur le réseau électrique.

L'opérateur historique dispose, quant à lui, du réseau optique le plus capillaire, bien que son extension ne soit pas achevée.

En effet, le réseau optique de France Télécom n'interconnecte actuellement que 540 centraux téléphoniques (Nœuds de Raccordement d'Abonnés - NRA) sur les 900 Centraux recensés en région Centre. De l'ordre de 400 centraux téléphoniques ne peuvent ainsi être dégroupés, ou éligibles à des offres « Triple Play » (téléphone, internet, télévision). France Télécom installe une infrastructure optique sur une trentaine de NRA supplémentaires chaque année.

Réseau Fibre Optique France Télécom en région Centre en 2010



Source : France Télécom, Tactis - Fond de carte sous licence IGN
Réalisation : TACTIS - Conseil régional du Centre 2010

La solution du Très Haut débit mobile

Le très haut débit mobile, en complément du très haut débit fixe ou filaire (réseaux en fibre optique) constitue un enjeu économique majeur pour la France et un facteur puissant de transformation de notre quotidien par l'appropriation massive de ces outils numériques. Surfer sur Internet, consulter ses mails, regarder de la vidéo en haute définition, envoyer et recevoir des fichiers, tout cela depuis son téléphone mobile, sont quelques exemples des possibilités offertes par le très haut débit sans fil.

L'ARCEP prépare actuellement le lancement prochain d'appels à candidatures pour l'attribution des bandes de fréquences 800 MHz et 2,6 GHz, destinées au déploiement des réseaux mobiles à très haut débit dits de quatrième génération (4G). La délivrance des autorisations aux opérateurs retenus devrait intervenir au premier semestre de l'année 2011, en vue d'une disponibilité effective des services mobiles à très haut débit dans les prochaines années. Le réseau 4G ou LTE (Long Term Evolution) va venir en complément du réseau 3G sans le remplacer.

En plus de répondre à une nécessité technique, la 4G va apporter plusieurs bénéfices. Pour les populations non couvertes par l'Internet fixe haut débit (ADSL) ou très haut débit (fibre), dans les zones rurales par exemple, la 4G va pouvoir servir de principal moyen d'accès à Internet.

3-2 Accompagner tous les habitants

3-2-1 : Les usages en région Centre

Le GIP RECIA a mené en fin 2008 une enquête très complète sur les usages des TIC par les entreprises, les collectivités, les acteurs du domaine de la formation et les habitants. Il en ressort que la région Centre a un bon niveau d'intégration des TIC, que ce soit pour les PME, les mairies de communes de plus de 2 000 habitants ou les établissements de formation : Internet est largement présent et les usages en ligne sont bien développés.

Toutefois, il existe des marges de progression pour les petites entreprises (TPE de moins de 10 salariés) et les plus petites communes. S'agissant des ménages, leur accès à Internet est proche de la moyenne nationale et a progressé de manière significative au cours de 3 dernières années. Les téléphones mobiles sont très largement répandus notamment chez les moins de 60 ans (plus de 80% sont équipés).

Si la pratique de la communication électronique est intégrée dans les usages quotidiens, Internet se développe aussi dans les relations entre citoyens, administrations et entreprises : 54% des PME, 74% des prestataires de tourisme disposent d'un site web. Les communes avancent aussi sur ce plan avec des efforts récents très nets : 31% des communes ont leur propre site Internet, dont 23% depuis moins d'un an et 37% disposent au minimum de pages de présentation sur le site de l'intercommunalité à laquelle elles sont rattachées. Quasiment toutes (98%) disposent d'une adresse électronique de contact et les services administratifs ont été utilisés par un foyer sur 2 au cours des 12 derniers mois.

L'E-Commerce se développe également, un internaute sur 2 est un acheteur en ligne et les entreprises de la région disposant d'un site web considèrent largement celui-ci comme une vitrine commerciale, 61% des PME disposant d'un site web, présentent leur catalogue en ligne.

3-2-2 : L'Impact économique des TIC

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) ont joué un rôle important dans la croissance économique, et il existe de fortes indications selon lesquelles elles possèdent le potentiel pour continuer à doper la croissance à moyen terme.

a. Impact sur les modes de production / Innovation

L'impact des investissements TIC sur l'économie et le développement des entreprises est désormais relativement admis, ce qui n'était pas le cas encore dans les

années 90. Alors que la part des investissements des TIC par rapport à l'investissement total était encore inférieure à 10 % et que les systèmes étaient peu interconnectés, l'effet sur la productivité était limité. Depuis les années 2000, la corrélation entre les deux phénomènes semble assez bien établie. Or, il apparaît que les entreprises françaises investissent beaucoup moins dans les TIC que leurs concurrentes américaines, allemandes, anglaises ou suisses.

L'impact de la sous-utilisation des TIC dans l'économie française est estimé à 1,5 points de croissance. Les enjeux de la collaboration industrielle et de recherche en ligne, de l'e-santé, de l'e-formation, de l'e-administration sont considérables pour notre compétitivité. La notion de développement durable fait apparaître de nouvelles applications dans la communication entre les systèmes de transport, entre les systèmes domotiques de régulation des usages de l'énergie. On voit poindre un « internet des objets » qui démultiplie les possibilités d'interactions. Bien évidemment, nos entreprises de logiciel et d'électronique y trouvent des opportunités de croissance et de création d'emplois, mais c'est, au-delà, une grande partie de l'économie qui est en pleine mutation. La maîtrise technologique alliée à un bagage culturel fort et à de bonnes capacités créatives sont alors les ingrédients indispensables pour participer à cette nouvelle économie.

b. Impact sur les conditions de travail

Si les TIC permettent de s'extraire des contraintes de l'espace, alors, en théorie, tous les lieux de travail sont égaux. C'est ce qui a permis la localisation de centres d'appels dans de nombreuses villes de la région, mais qui suscite aussi des délocalisations. On sait que les informaticiens indiens livrent chaque jour le fruit de leurs travaux dans le monde entier.

Les espoirs qui avaient été mis dans le télétravail, avec la volonté de limiter les déplacements domicile-travail, ont pour l'heure été déçus. Les contraintes juridiques et les habitudes culturelles n'ont pas permis un fort développement. Des expérimentations seraient utiles dans notre région, en particulier à destination des milliers de personnes qui vont travailler dans la région parisienne.

Il faudra être attentif aux effets de ces nouvelles technologies sur les salariés, constamment soumis à la pression des mails ou autres textos auxquels il faudrait répondre immédiatement. Le stress généré par une sorte de « standard » de la réactivité immédiate sera plus ou moins bien supporté par les employés. D'un autre côté, il permet de mettre chacun dans des flux d'information beaucoup plus larges, donnant à tous une vision plus complète de l'entreprise ou de l'activité.

3-2-3 : Les habitants de la région Centre dans la société de la connaissance

On constate qu'Internet s'impose petit à petit comme un média dominant dans l'univers des loisirs et de la culture. Or, la consommation de produits culturels ou de divertissement sollicite de plus en plus les capacités techniques du réseau. En 2010, 20% de la population — soit près de 11 millions de personnes en France — jouent à des jeux en réseaux sur internet (contre seulement 9% en 2003). Et si l'on constate en 2010 un léger repli dans les déclarations de téléchargement de musique et de films sur internet, les comportements évoluent rapidement : aujourd'hui, l'écoute de musique ou le visionnage de films en flux continu (c'est-à-dire sans télécharger les fichiers sur l'ordinateur) concerne un plus grand nombre de personnes que le téléchargement : 30% de nos concitoyens écoutent de la musique en « *streaming* », contre 20% qui déclarent en

télécharger ; 20% regardent des films de cette manière, contre 14% qui déclarent les stocker sur leur disque dur.

L'entrée de plain-pied d'internet dans le cercle étroit des médias dominants se manifeste aussi dans le résultat suivant* : les personnes qui disposent d'une connexion déclarent passer presque autant de temps sur internet que devant leur télévision (15 heures par semaines pour internet, contre 17 heures par semaine pour la télévision). Et parmi les plus diplômés, les cadres et les professions intellectuelles supérieures, ainsi que parmi les adolescents, la balance penche clairement en faveur d'internet. *Source : CREDOC, enquêtes «La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2010)

L'ambition de la Région Centre est de garantir à tous ses citoyens l'acquisition d'un socle de connaissances fondamentales, indispensable à leur autonomie et à leur intégration sociale. Pour y parvenir, la Collectivité a mis en place une politique ambitieuse de formations aux savoirs de base notamment en matière informatique. Les espaces libres savoirs délivrent des Visa Internet Centre qui permettent de faciliter les usages de l'informatique (Connecter son ordinateur à Internet, utiliser un navigateur, effectuer une recherche, réaliser des transactions, envoyer et recevoir du courrier électronique, protéger son ordinateur...). Cette ambition d'accompagner tous les habitants est aussi particulièrement remarquable à travers deux dispositifs régionaux que sont les ENT et les EPN.

Les Environnements Numériques de Travail sont des outils qui seront mis à la disposition de tous les publics apprenants.

Les Espaces Publics Numériques sont des lieux équipés d'ordinateurs, qui sont mis à la disposition des habitants qui souhaitent être aidés par un professionnel ou un bénévole averti et formé, afin de découvrir les usages TIC.

3-2-3-1 : L'Environnement Numérique de Travail

Dans un contexte de profondes mutations, l'éducation est devenue un facteur déterminant dans l'économie de la connaissance et des services du 21e siècle. L'engagement régional doit permettre de soutenir un système d'éducation formation mieux équipé et interconnecté qui doit aussi participer à un modèle économique durable fondé sur la promotion de l'innovation, des sciences, les compétences et l'égalité des chances.

La numérisation entraîne une mutation profonde des systèmes d'éducation formation. En premier lieu, l'organisation des établissements et du fonctionnement de la communauté éducative est profondément transformée. Les relations entre acteurs (professeurs, élèves, parents d'élèves, équipes de direction) sont facilitées. En second lieu, les TICE permettent un accompagnement individualisé des apprenants, qu'ils soient jeunes ou adultes. Enfin, les ressources pédagogiques (les manuels) connaissent une transformation profonde avec l'utilisation des supports numériques.

La Région, en partenariat avec l'Etat, veille à mettre en œuvre une démarche globale cohérente vis-à-vis de tous les dispositifs éducation formation : lycées de l'Education nationale, enseignement agricole, centres de formation des apprentis, écoles sanitaires et sociales, organismes de formation des adultes.

Cette volonté se concrétise, d'une part par le développement d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) unique du collège à l'université, voire pour la

formation tout au long de la vie ; d'autre part, dans ce domaine, des initiatives seront à prendre. Il est essentiel de lutter contre la fracture numérique.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un portail d'accès à un ensemble de services et d'informations de la vie scolaire, accessible depuis n'importe quel navigateur connecté à Internet, de façon sécurisée et en toute confidentialité. Il devient un système d'information de chaque établissement et l'axe central des échanges de la communauté éducative, administrative et techniques, en associant pleinement les professeurs, les élèves et leurs parents, les personnels non enseignants. L'ENT constitue, en quelque sorte, le bureau virtuel ou le cartable numérique pour chaque apprenant.

Le GIP RECIA avait contribué à l'élaboration d'un ENT pour les étudiants pendant la période 2000-2006. Cet ENT Etudiant est désormais opérationnel. Développé en logiciel libre, il pouvait aussi constituer la base d'un ENT destiné aux élèves, aux apprentis, aux enseignants et formateurs ainsi qu'aux parents d'élèves.

C'est pourquoi, l'Etat (Préfecture de région et Rectorat) et la Région ont confié au GIP RECIA le développement expérimental d'un ENT académique. Un budget de 2 millions d'euros a été dégagé, en mobilisant à la fois le CPER et le FEDER pour des développements logiciels et l'expérimentation sur 8 lycées. Depuis la rentrée 2009-2010, le déploiement des ENT se fait auprès d'une trentaine de lycées et devrait être étendu aux 90 000 lycéens, leurs professeurs et leurs parents à la rentrée scolaire 2011. Parallèlement, l'ENT régional est progressivement installé dans les centres de formation pour les apprentis. Pour la même échéance, les ENT seront déployés dans les CFA et des échanges sont en cours avec les Départements pour qu'ils le soient dans les collèges.

3-2-3-2 : Les Espaces Publics Numériques

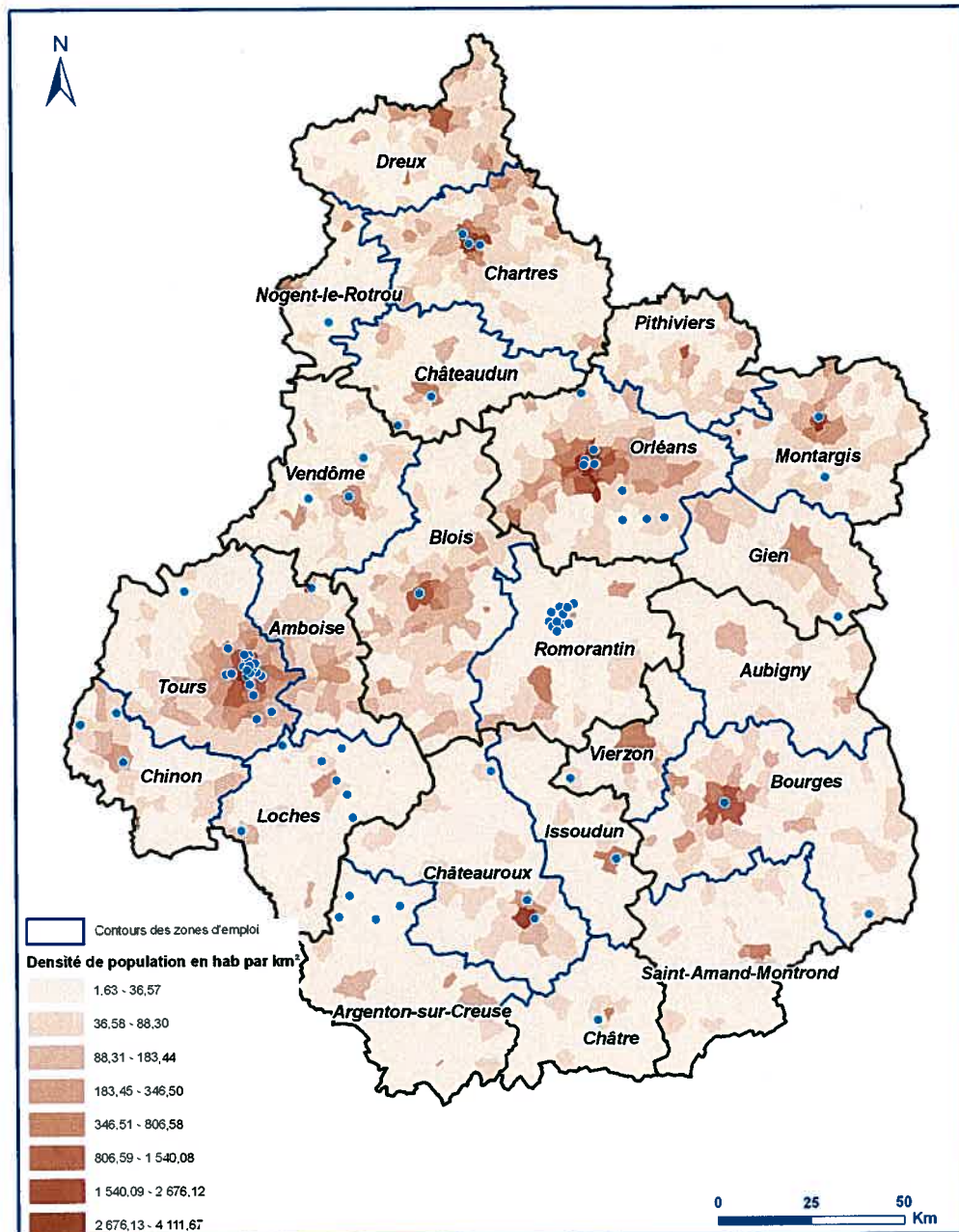
En France, le nombre de personnes effectuant des démarches administratives et fiscales sur internet ne cesse d'augmenter : il a quasiment doublé en l'espace de cinq ans seulement, passant de 12 millions de personnes en 2005 à 23 millions en 2010 (22% de la population il y a cinq ans, contre 43% aujourd'hui). De plus, 50% de nos concitoyens consultent régulièrement les sites internet de l'administration pour y rechercher des informations.

De nombreux administrés semblent demandeurs d'accompagnement pour apprendre à maîtriser les nouveaux outils numériques. 34% de nos concitoyens déclarent ainsi qu'ils seraient prêts à se rendre dans des lieux publics proches de chez eux s'ils pouvaient y trouver des personnes les aidant à utiliser un ordinateur ou internet. Il faut en effet savoir que 47% de nos concitoyens ne se sentent pas compétents pour utiliser un ordinateur (même parmi les équipés, une personne sur trois avoue des difficultés). On oublie parfois la rapidité avec laquelle se sont diffusées les technologies numériques dans la société française : il y a 15 ans, moins d'une personne sur sept était équipée d'un ordinateur à domicile et le taux de connexion à internet avoisinait 2%. Le besoin d'accompagnement n'est pas fortuit et il touche tous les groupes : 34% de ceux qui ne sont pas encore équipés en internet en font état, tout comme 40% de ceux qui sont équipés depuis peu et même 30% de ceux qui disposent chez eux d'internet depuis plus de 5 ans.

Source : CREDOC, enquêtes «*La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française(2010)* »

Afin de répondre à cette demande, la politique de création des Espaces Publics Numériques (EPN) de la période 2000-2006, a permis la création de 45 projets, gérant 72 lieux d'accueil en 2008.

Les EPN en Région Centre



Source : fond de carte sous licence IGN
Réalisation : Conseil régional du Centre

Etats des lieux sur les réseaux des EPN

La création d'EPN en région Centre a été engagée dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) à partir de 2001. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du programme national lancé par le Comité Interministériel pour la Société de l'Information de 2000 et confirmé dans la stratégie régionale établie en 2007.

La principale vocation de ces espaces est d'offrir aux citoyens un accès aux ressources multimédias tout en leur garantissant un accompagnement de qualité, professionnel ou bénévole.

Les porteurs de projet EPN sont des communes, associations et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, à vocation unique ou multiple.

Chaque année, près de 140 000 passages d'usagers sont enregistrés dans les EPN de la région.

Sur les 72 sites, 132 animateurs ont été recensés. De nombreux animateurs sont bénévoles (60). Parmi les professionnels la situation est en grande partie stabilisée avec 83,3% des animateurs en CDI ou titulaires de la fonction publique territoriale.

La moyenne d'heure d'ouverture hebdomadaire est de 19,8 heures. Mais ce chiffre cache des disparités puisque certaines structures en milieu rural et gérées par des bénévoles ne proposent que 2 à 3h par semaine contre plus de 40 heures pour d'autres. L'équipement EPN connaît lui aussi une grande disparité (entre 2 et 23 postes informatiques). Tous les EPN sont dotés du haut débit.

- les activités proposées aux usagers sont diverses :
 - l'emploi et l'insertion, (ex : site Pôle Emploi, CV)
 - la formation (ex : visas libres savoirs),
 - les services publics,
 - la création artistique, (ex : création de blogs)
 - le renforcement des liens sociaux,
 - l'appropriation des techniques et ressources du multimédia
- De même, le public qui fréquente les EPN est très diversifié, ce qui peut favoriser la mixité générationnelle. Les artisans et commerçants, les responsables de TPE sont aussi fréquemment accompagnés par les EPN.

Malgré le développement de l'accès à Internet au domicile, l'augmentation du nombre de visiteurs a été de 50% entre 2004 et 2008 avec une légère diminution entre 2008 et 2009 (11%).

L'un des premiers objectifs de ces espaces était de réduire la « fracture numérique ». Le service offert par ces espaces est donc passé du simple moyen d'accès à Internet à la recherche des plus values que l'on peut désormais y trouver : assistance, accompagnement, formation...

Depuis le début du programme, 7 plans de formation des animateurs ont été mis en œuvre. Plus de 90 animateurs ont été formés. L'accès à une formation professionnelle (CATIC, Conseiller et Assistant des Technologies de l'Information et de la Communication) a été généralisé.

De l'EPN au dispositif WebO'Centre

De nombreux territoires sont aujourd'hui dépourvus d'EPN. Or, la stratégie régionale TIC a posé, comme principe majeur, une égalité des territoires et des habitants face à la fracture des usages numériques.

Il convient de mieux couvrir l'ensemble du territoire, soit en labellisant les structures existantes qui répondraient au nouveau cahier des charges WebO'Centre, soit en suscitant la création de nouveaux espaces.

Dans le cadre du CPER et du FEDER, une enveloppe d'environ 3 M€ a été envisagée pour la mise en œuvre de la 2ème génération d'EPN. Le plan de mise en œuvre de cette nouvelle génération se structure de la manière suivante :

a) Principe général

L'objectif de la Région et de l'Etat est triple :

- ✓ couvrir l'ensemble du territoire régional ;
- ✓ faire évoluer le contenu des médiations et des formations proposées dans les EPN, dans le cadre de la formation tout au long de la vie ;
- ✓ conforter un véritable réseau régional des EPN, animé par le GIP RECIA, qui rende l'action de la Région et de l'Etat lisible.

A cette fin, la Région et l'Etat souhaitent prolonger le soutien aux EPN qui adhéreront à leurs objectifs en signant le nouveau « cahier des charges », WebO'Centre. En complément, ils en labelliseront des structures qui portent des projets existants très comparables aux EPN, ou susciteront la création d'EPN sur les territoires qui en sont dépourvus.

Le cahier des charges pose les principes suivants :

- Une maîtrise d'ouvrage publique ou associative,
- Des activités proposées aux usagers orientées vers l'emploi et l'insertion, la formation tout au long de la vie, les services publics, la création artistique, le renforcement des liens sociaux...
- Un public régional cible très large avec une ouverture en faveur de la mixité générationnelle mais aussi de l'accompagnement aux TPE...
- Des horaires adaptés avec un minimum de 7 heures par semaine
- Un personnel sous contrat et qualifié
- Une communication valorisant la notion de réseau régional

b) Prolongement du soutien aux structures existantes, à travers une convention tri annuelle

Une quarantaine d'EPN existants devrait confirmer son adhésion à une animation de niveau régional.

⇒ Engagements de l'EPN

- Répondre au cahier des charges lié au label NetPublic (label national fédérateur des EPN)
- Participer au réseau régional WebO'Centre animé par le GIP RECIA ;
- Répondre au nouveau cahier des charges WebO'Centre qui valorisera fortement la formation en coordination avec les services de la Région et les Espaces Libres Savoirs (ELS), en accompagnant les parents d'élèves des lycées bénéficiant des Espaces Numériques de Travail, en visant une diversité de publics, notamment les seniors, en favorisant l'appropriation des techniques et ressources du WEB 2.0.
- Proposer un encadrement des activités par un personnel sous contrat qualifié pour un volume horaire d'ouverture annuelle de 364h minimum.
- Faciliter l'accès aux formations qualifiantes et diplômantes pour son personnel.
- Faire mention du soutien de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région Centre dans l'ensemble des documents et outils de communication de l'EPN.
- Fournir un bilan annuel d'activité

⇒ Engagements de la Région et de l'Etat

- Financer en investissement (tout matériel hors aménagement du local et mobilier) et/ou en fonctionnement (uniquement les charges liées au salaire du personnel d'animation) à hauteur de 80% maximum, plafonné à 17 000 € sur trois ans. Pour les maîtrises d'ouvrage gérant plusieurs sites, le financement pourrait être proportionnel au nombre d'espaces respectant le cadre défini dans le cahier des charges (364 heures par an et par espace).

c) Labellisation de structures de type EPN préexistantes

Dans un souci de cohérence régionale, toutes les structures pouvant répondre au cahier des charges WebO'Centre et souhaitant participer au réseau régional seraient labellissables (instruction par le GIP RECIA); sans pour autant bénéficier d'un financement.

Pour chaque territoire (zone d'emploi ou tout autre critère qui reste à préciser), l'étude portera sur les structures existantes labellissables afin de « couvrir » le territoire. Ces structures seront interrogées, afin de savoir si elles souhaitent être labellisées EPN. Après concertation locale, une structure référente sera identifiée (ce sera la seule structure financée).

Le fonds TIC permettrait d'accorder une subvention d'investissement et de fonctionnement de 17 000 € sur trois ans (les fonds seraient libérés dès la fin de la première année). Nous pensons pouvoir labelliser une cinquantaine d'EPN dont 40 seraient finançables.

d) Création d'Espace WebO'Centre

Lorsque sur un territoire (zone d'emploi ou tout autre critère qui reste à préciser), ou sur une partie significative de celui-ci, aucune structure n'existe ou ne souhaite être labellisée, nous proposons d'informer les Communes, Communautés de Communes ou autres structures porteuses potentielles de la volonté régionale de créer un nouvel EPN. Après concertation une structure référente sera identifiée. Nous estimons qu'il serait envisageable de créer une dizaine de nouveaux EPN.

Le fonds TIC permettra d'accorder une subvention d'investissement et de fonctionnement de 30 000 €, dans le cadre d'une convention tri annuelle.

e) Dispositions communes à l'ensemble du dispositif porté par le GIP RECIA

⇒ La formation

Dans tous les cas, il convient de poursuivre la politique de formation des animateurs, en permettant notamment l'accès à des titres professionnalisant (type CATIC).

⇒ L'animation

La mise en œuvre d'un portail collaboratif régional de ressources et d'échanges à destination des animateurs et des usagers, dynamisera le réseau d'animation régional. Ce portail collaboratif régional comportera à la fois un Intranet, un Extranet et une partie Internet avec pour objectifs principaux de mutualiser les connaissances des animateurs, d'assurer le développement des échanges entre animateurs, d'assurer la visibilité du programme régional auprès des élus et des

citoyens et enfin de faciliter la gestion des espaces et infrastructures techniques du programme.

Une réunion plénière « animateurs régionaux » sera organisée chaque année, et constituera un moment d'échanges et de partages privilégié.

C'est le GIP RECIA qui aura la responsabilité de cette animation.

⇒ La communication

Une partie de la subvention de fonctionnement sera dédiée à l'achat d'un certain nombre d'éléments de communication dans le cadre d'une charte visuelle des WebO'Centre sous la responsabilité du GIP RECIA. Ces éléments permettront de repérer l'initiative de niveau régional.

Chaque année, les membres du réseau seront invités à créer des journées thématiques coordonnées au niveau régional.

f) Financement

Les subventions couvrent au maximum 80% du coût total éligible. Le FEDER intervient à hauteur de 35% maximum et le CPER Région à hauteur de 45% maximum.

Pour plus de souplesse:

- ✓ L'Espace WebO'Centre propose à la fois une mise à disposition de matériel informatique et l'accompagnement à son utilisation par un animateur. En ce sens, une globalisation de l'ensemble du financement investissement (matériel) et/ou fonctionnement (charge de personnel) est proposée; la répartition fixée par la maîtrise d'ouvrage permettra d'optimiser la gestion, tout en sachant qu'il est plus facile de financer de l'investissement au travers du FEDER.
- ✓ Une contractualisation et labellisation sur 3 ans avec une convention financière sur un an, permettent de verser la totalité de la subvention dans un délai plus court, en adéquation avec les besoins immédiats de la maîtrise d'ouvrage (versement complet du financement sur une année). La maîtrise d'ouvrage dispose ainsi d'une avance de fonds CPER dès la fourniture des premiers éléments justificatifs ; le versement du solde CPER et FEDER (conditionné également par la fourniture de l'ensemble des justificatifs) s'opérant ensuite au bout d'un an.

Lorsque les structures porteuses des EPN sont des associations, la complémentarité avec le dispositif CAP Asso sera recherchée, la subvention régionale à l'EPN pouvant alors prendre la forme d'un CAP.

Les interfaces et les réseaux numériques modifient très profondément la nature de nos rapports au monde et à autrui. Le temps et l'espace changent de dimension. La valeur créée par les entreprises et les individus qui la composent s'inscrivent dans des flux parfois mondialisés. Dans cet écosystème relationnel, la maîtrise des outils et leur qualité devient une condition indispensable à un ensemble de pratiques, qu'elles soient culturelles, citoyennes ou économiques.

Les technologies électroniques et logicielles qui permettent ces échanges d'information sont généralement mises à disposition dans le cadre du marché. Mais il est apparu que le marché ne visait naturellement que les acteurs solvables, lui garantissant

un revenu rapide. Les notions d'intérêt général, de service public, d'égalité des citoyens réapparaissent donc avec force.

Dans un premier temps, c'est à travers les infrastructures TIC que la possibilité pour les Collectivités locales d'engager des financements publics a été permise, sans qu'un niveau de collectivité ait été désigné compétent en ce domaine. A partir du moment où les opérateurs de téléphonie ne risquent pas une concurrence déloyale, la puissance publique peut intervenir dans la réalisation d'équipements « passifs », utilisables par les opérateurs et les fournisseurs de contenus. La pose de fibres optiques, qui est un investissement pérenne capable de transmettre des milliards d'informations chaque seconde, devient en enjeu d'aménagement du territoire. Mais face à la complexité du jeu d'acteur et les sommes en jeu, il a semblé indispensable à l'Etat et à la Région d'élaborer une Stratégie régionale de Cohérence Numérique, et d'inviter d'autres acteurs publics régionaux à rejoindre le GIP RECIA, lieu de concertation et centre de ressources technique.

En complément, c'est la question du développement des usages, et de l'accompagnement de tous les habitants dans la société de la Connaissance, qui doit mobiliser la puissance publique, au risque de voir apparaître ou se creuser des fractures générationnelles, sociales et économiques graves. Le déploiement des Environnements Numériques de Travail pour tous les publics apprenants est un projet très important. Au-delà, et avec la volonté de couvrir l'ensemble du territoire régional, il est proposé de déployer un véritable réseau régional des Espaces Publics Numériques, WebO Centre, comme un ensemble maillé et organisé de lieux au sein desquels nos habitants seront accompagnés dans la découverte et la maîtrise des outils internet.

Cette démarche globale est une condition de développement économique de nos territoires et surtout du maintien de la cohésion sociale dans un contexte de profonde mutation.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

François BONNEAU
Président du Conseil régional du Centre

